

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA REGION D'ORGERUS

### Assainissement collectif

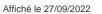
# Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

**Exercice 2021** 

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site <a href="https://www.services.eaufrance.fr">www.services.eaufrance.fr</a>, rubrique « l'Observatoire »







### Table des matières

1.	Carac	térisation technique du service	3
	1.1.	Présentation du territoire desservi.	
	1.2.	Mode de gestion du service	
	1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0)	
	1.4.	Nombre d'abonnés	
	1.5.	Volumes facturés	
	1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	6
	1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	7
	1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	
	1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées	
	1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	9
	1.10.	1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	
	1.10.2	2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration	9
2.	Tarifi	cation de l'assainissement et recettes du service	10
	2.1.	Modalités de tarification	10
	2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0)	
	2.3.	Recettes	13
3.	Indic	ateurs de performance	14
	3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	14
	3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	
	3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	
	3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	
	3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	17
	3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	17
4.	Finan	cement des investissements	19
	4.1.	Montants financiers	19
	4.2.	Etat de la dette du service	19
	4.3.	Amortissements	19
	4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les	
	performa	ances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	19
	4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante a	
	cours du	dernier exercice	20
5.	Actio	ns de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	21
	5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	21
	5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	
5.	Table	au récapitulatif des indicateurs	

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le 27/09/2022



ID: 078-257825703-20220921-2022\_238-DE

✓ Non

□ Non

### 1. Caractérisation technique du service

#### Présentation du territoire desservi Le service est géré au niveau □ communal ☑ intercommunal Nom de la collectivité : SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA REGION D'ORGERUS Nom de l'entité de gestion : assainissement collectif Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.): Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Compétences liées au service : Oui Non Collecte $\overline{\mathbf{V}}$ **Transport** $\overline{\mathbf{V}}$ Dépollution $\overline{\mathbf{A}}$ Contrôle de raccordement $\overline{\mathbf{V}}$ Elimination des boues produites $\overline{\mathbf{A}}$ Les travaux de mise en conformité Εt à la demande des $\overline{\mathbf{V}}$ de la partie privative propriétaires : branchement Les travaux de suppression ou $\overline{\mathbf{Q}}$ d'obturation des fosses Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Béhoust, Orgerus, Tacoignières Existence d'une CCSPL □ Oui ✓ Non

Existence d'un zonage

Existence d'un règlement de service

3

☐ Oui, date d'approbation\* :

☑ Oui, date d'approbation\* : 19/12/2012

<sup>\*</sup> Approbation en assemblée délibérante



# 1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en Délégation par Entreprise privée

#### Nature du contrat :

Nom du prestataire : SAUR

Date de début de contrat : 1<sup>er</sup> janvier 2013

Date de fin de contrat initial : 31 décembre 2024

- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31 décembre 2024
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 0
- Nature exacte de la mission du prestataire : Délégation du Service Public d'assainissement pour l'assainissement collectif des 3 communes adhérentes et pour l'assainissement non collectif de Béhoust

#### 1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 4 031 habitants au 31/12/2021 (3 954 au 31/12/2020).

#### 1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 1 706 abonnés au 31/12/2021 (1 632 au 31/12/2020).



#### La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2020	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2021	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2021	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Variation en %
Béhoust	199	205		205	3,0 %
Orgerus	997	1 007	1	1 008	1,1 %
Tacoignières	436	493		493	13,1%
Total	1 632	1 705	1	1 706	4,5 %

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 1 706.

Commentaire : La valeur de l'année 2020 est erronée. Elle est de 1 632.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 48,41 abonnés/km) au 31/12/2021. (46,88 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,36 habitants/abonné au 31/12/2021. (2,43 habitants/abonné au 31/12/2020).

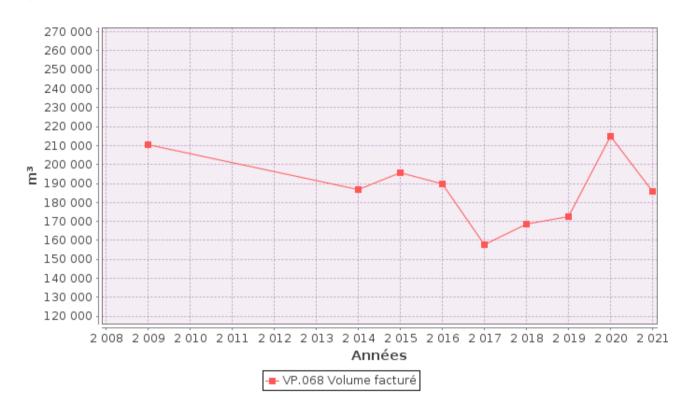




#### 1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques (1)	200 484	182 346	-9,0%
Abonnés non domestiques	14 528	3 427	-76,4%
Total des volumes facturés aux abonnés	215 012	185 773	-13,6%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



### 1.6. Détail des imports et exports d'effluents

#### Volumes exportés Volumes exportés durant l'exercice 2020 durant l'exercice 2021 Variation en % Volumes exportés vers... en m<sup>3</sup> en m<sup>3</sup> Sans objet **Volumes importés Volumes importés** durant l'exercice 2020 durant l'exercice 2021 Volumes importés depuis... Variation en % en m<sup>3</sup> en m<sup>3</sup> Bazainville (Vallée des Fosses) 4 052 5 079 25,3 Total des volumes importés 4 052 5 079 25,3

Affiché le 27/09/2022

### Autorisations de déversements d'effluents



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 1 au 31/12/2021 (1 au 31/12/2020).

#### Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 3,49 km de réseau unitaire hors branchements.
- 31,75 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements. soit un linéaire de collecte total de 35,24 km (35,24 km au 31/12/2020).

2 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
Bassin de rétention d'eaux pluviales	Orgerus – Route de Flexanville	ND
Bassin de rétention d'eaux pluviales	Tacoignières – « les Maronnel 1 »	ND
Bassin de rétention d'eaux pluviales	Tacoignières – « les Maronnel 2 »	ND

Une mare située dans un terrain privé à proximité de la rue des Brices à Tacoignières est incluse dans le périmètre de la DSP mais n'est connectée, après vérification, à aucun réseau de collecte d'eaux pluviales.

#### Ouvrages d'épuration des eaux usées *1.9.*



Le service gère 1 Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assure le traitement des eaux usées.

> STEU N°1: Station d'épuration d'Orgerus Code Sandre de la station: 037846501000

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	31/12/2004
Commune d'implantation	Orgerus (78465)
Lieu-dit	-
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	6400
Nombre d'abonnés raccordés	1 706
Nombre d'habitants raccordés	4 031
Débit de référence journalier admissible en m³/j	1 532 pour la conformité de 2021



Prescriptions	s de rejet										
		X Aut	orisation	en date	du 26 dé	cembre 2	2019				
Soumise à		Déclaration en date du									
Milieu récen	teur du rejet	Type de	Type de milieu récepteur Eau douce de surface								
Willia 1000p	ncar aa rejet	Nom du	Nom du milieu récepteur La Flexanville								
Polluant	autorisé	Concer	ntration a rejet (mo		le	et /	ou '		Rendement (%)		%)
DE	3O <sub>5</sub>		12			et	$\boxtimes$ $\circ$	ou		90	
DO	CO		50			et	$\boxtimes$	ou		85	
М	ES		20			et	$\boxtimes$	ou		90	
N	GL		10			et	$\boxtimes$	ou		80	
N'	TK		5			et	$\boxtimes$	ou	90		
р	Н	Е	Entre 6 et	t 8,5		et ou		ou	1		
NI	<b>-1</b> <sub>4</sub> +	/ et ou		ou	/						
F	Pt	0,8 (mai à octobre) 1 (novembre à mai)			et	⊠ ou		80 80			
Charges reje	tées par l'ouv	/rage			<u> </u>		-	<u> </u>			
	-		Conform	ité du rej	et en cor	ncentratio	on et/ou e	en rende	ment sel	on arrêté	
Date du	Conformité (Oui/Non)	DE	3O <sub>5</sub>	DO	CO	М	ES	NO	GL	F	Pt
bilan 24h		Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend
		mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%
26-janv	Oui	3,0	98%	11,0	96%	2,0	99%	3,2	93%	0,43	Oui
16-févr	Oui			23,0	94%	4,7	98%				
24-mars	Oui	3,0	99%	18,0	97%	2,0	99%	6,5	91%	0,19	97%
26-avr	Oui	3,0	99%	36	92%	8,4	96%				
17-mai	Oui	3,0	98%	16	95%	2,3	98%				
2-juin	Oui	3,0	98%	20	97%	5,2	99%				
4-juil	Oui	3,0	99%	18	96%	2,6	99%				
12-août	Oui	3,0	99%	17	98%	2,0	99%				
6-sept	Oui	3,0	99%	22	97%	3,6	99%	2,6	97%	0,27	97%
19-oct	Oui	3,0	99%	22	97%	3,2	99%				
27-oct	Oui	3,0	99%	20	97%	2,0	99%				
18-nov	Oui	3,0	99%	22	97%	1,0	100%				
12-déc	Oui	3,0	98%	21	96%	2,4	99%	4,2	94%	0,42	94%

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique (2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)



### 1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

### 1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues <b>produites</b> entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
Station d'épuration d'Orgerus (Code Sandre : 037846501000)	34,224	26,135
Total des boues produites	34,224	26,135

### 1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues <b>évacuées</b> entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
Station d'épuration d'Orgerus (Code Sandre : 037846501000)	35,76	28,431
Total des boues évacuées	35,76	28,431



## 2. Tarification de l'assainissement et recettes service

#### Modalités de tarification 2.1.



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Frais d'accès au service:	28,15	28,15
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) <sup>(1)</sup>	2 000	2 000
Participation aux frais de branchement	-	-

(1) Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la coll	ectivité	
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement (1)	0 €	0€
Part proportionnelle (€ HT/m³)		
Prix au m³	0,7 €/m³	0,7 €/m³
Autre :	€	€
Part du délé	gataire	
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement (1)	0€	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)		
Prix au m³	0,9933 €/m³	1,0361 €/m³
Taxes et rede	vances	
Taxes		
Taux de TVA (2)	10 %	10 %
Redevances		
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,185 €/m³	0,185 €/m³
VNF rejet :	0 €/m³	0 €/m³
Autre :	0 €/m³	0 €/m³

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le 27/09/2022



ID: 078-257825703-20220921-2022\_238-DE

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes .

- > Délibération du 19/12/2012 effective à compter du 01/01/2013 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- > Délibération du 19/12/2012 effective à compter du 01/01/2013 fixant les frais d'accès au service.
- > Délibération du 18/06/2012 effective à compter du 07/07/2012 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.
- > Délibération du 19/12/2012 effective à compter du 01/01/2013 fixant la participation aux frais de branchement.

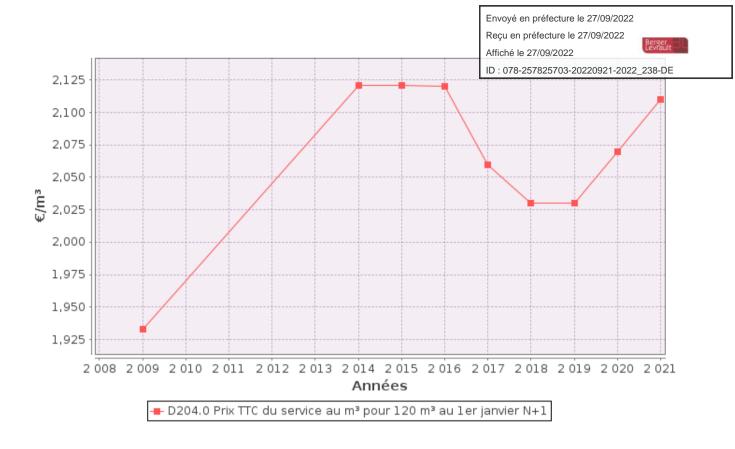
#### 2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE ( $120 \text{ m}^3/\text{an}$ ) sont :

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %				
Part de la collectivité							
Part fixe annuelle	0,00	0,00	0%				
Part proportionnelle	84,00	84,00	0%				
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	84,00	84,00	0%				
Part du délégataire <i>(en ca</i>	s de délégation de s	ervice public)					
Part fixe annuelle	0,00	0,00	0%				
Part proportionnelle	119,20	124,33	4,3%				
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	119,20	124,33	4,3%				
Taxes	et redevances						
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	22,20	22,20	0%				
VNF Rejet :	0,00	0,00	0%				
Autre :	0,00	0,00	0%				
TVA	22,54	23,05	2,3%				
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	44,74	45,25	1,1%				
Total	247,94	253,58	2,3%				
Prix TTC au m <sup>3</sup>	2,07	2,11	1,9%				

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



#### Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2021 en €/m³	Prix au 01/01/2022 en €/m³
Béhoust	2,07	2,11
Orgerus	2,07	2,11
Tacoignières	2,07	2,11

#### La facturation est effectuée avec une fréquence :

- semestrielle
- □ trimestrielle
- quadrimestrielle





#### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	151 454,09	119 791,69	-20,91
dont abonnements			
Redevance eaux usées usage nor domestique			
dont abonnements			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations (+/-)			
Total recettes de facturation	151 454,09	119 791,69	-20,91
Recettes de raccordement	48 000,00	126 000	162,50
Prime de l'Agence de l'Eau	15 281,62	13 729,18	-10,16
Contribution au titre des eaux pluviales			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (Arrondi PAS – Produit bancaire)	8,34	7,84	-6,00
Total autres recettes	63 289,96	139 737,02	120,79
Total des recettes	214 744,05	259 528,71	20,85

#### Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	-	-	-
dont abonnements	-	-	-
Redevance eaux usées usage non domestique	-	-	-
dont abonnements	-	-	-
Recette pour boues et effluents importés	-	-	-
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	-	-	-
Total recettes de facturation	209 380,58	168 896,39	-19,33
Recettes liées aux travaux	26 700,00	39 000,00	46,1
Produits accessoires	23 400,00	24 900,00	6,4
Total autres recettes	50 100,00	63 900,00	27,5
Total des recettes	259 480,58	232 796,39	-10,28

<u>Recettes globales</u>: Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : 288 688,08  $\in$  (360 834,67 au 31/12/2020).





3. Indicateurs de performance

# 3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

taux de desserte par les réseaux d'eaux usées = 
$$\frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} *100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 1 706 abonnés potentiels (93,12% pour 2020).

# 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Affiché le 27/09/2022

oui: 10 points

non: 0 point

oui: 10 points

non: 0 point

oui: 10 points

non: 0 point

120

Oui

Oui

Non

10

10

0

92



ID: 078-257825703-20220921-2022\_238-DE nombre de points potentiel Valeur s **PARTIE A: PLAN DES RESEAUX** (15 points) VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation oui: 10 points des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, 10 Oui non: 0 point ..) et les points d'autosurveillance du réseau VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour. au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, oui: 5 points Oui 5 réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de non: 0 point travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) **PARTIE B: INVENTAIRE DES RESEAUX** (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A) VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie Oui de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques 0 à 15 points sous VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour 11 conditions (1) Oui de l'inventaire des réseaux VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour leguel l'inventaire 65,24% des réseaux mentionne les matériaux et diamètres 0 à 15 points sous VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour leguel l'inventaire 99.7% 15 des réseaux mentionne la date ou la période de pose conditions (2) PARTIE C: AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B) VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des 0 à 15 points sous 62,05% 11 réseaux mentionne l'altimétrie conditions (3) VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes oui: 10 points Oui 10 (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) non: 0 point VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de oui: 10 points Oui 10 collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de non: 0 point modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan oui: 10 points Non 0 ou l'inventaire des réseaux (4) non: 0 point VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage

curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour

suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou

VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de

**TOTAL (indicateur P202.2B)** 

VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de

renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur

chaque tronçon de réseau

travaux qui en résultent

au moins 3 ans)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 92 pour l'exercice 2021 (92 pour 2020).

<sup>(1)</sup> l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

<sup>(2)</sup> l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5 (3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15 (4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

Reça en prefectare le 277



Affiché le 27/09/2022

### 3.3. Conformité de la collecte des effluents (Pa

ID: 078-257825703-20220921-2022\_238-D



Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration d'Orgerus	137,64	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2020).

# 3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration d'Orgerus	137,64	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2020).

Affiché le 27/09/2022

# (P205.3)

### 3.5. Conformité de la performance des ouvrag



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration d'Orgerus	137,64	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2020).

# 3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration d'Orgerus :

Filières mises en oeuvre		tMS
Volariation agricula	Conforme	
Valorisation agricole	Non conforme	
Compostore	Conforme	
Compostage	Non conforme	
Incinération	Conforme	28,43
Incheration	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	Conforme	
Evacuation vers une STEO W	☐ Non conforme	
Autre:	Conforme	
Aute :	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		28,43

<sup>(1)</sup> L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le 27/09/2022



ID: 078-257825703-20220921-2022\_238-DE

taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation =  $\frac{TMS \text{ admis par une filière conforme}}{TMS \text{ total évacué par toutes les filières}} *100$ 

Pour l'exercice 2021, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2020).



### 4. Financement des investissements

#### 4.1. Montants financiers



	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	43 826,38	238 775,28
Montants des subventions en €	0	0
Montants des contributions du budget général en €	-43 826,38	-238 775,28

#### 4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

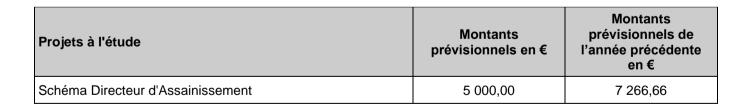
		Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (r €)	nontant restant dû en	136 227,26	112 621
Montant remboursé durant l'exercice en	en capital	23 606,27	23 606,26
€	en intérêts	0	0

#### 4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2021, la dotation aux amortissements a été de 187 647,65 € (172 350,65 € en 2020).

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le 27/09/2022

4.5. Présentation des programmes pluriannue par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Programme 2018 de travaux	525 000,00	589 715,00
Instrumentation et sécurisation des 8 postes de relevage	29 166,66	73 633,33
Programme d'amélioration des installations de la station	116 666,66	22 358,33



# 5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

# 5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

#### Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance et en a accordé 0. 0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2021 (0 €/m³ en 2020).

# 5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
Sans objet	

Reçu en préfecture le 27/09/2022





# 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	4 011	4 031
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	1	1
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	35,8	28,4
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ [€/m³]	2,07	2,11
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	93,12%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	92	92
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0	0